

CONSEIL D'ADMINISTRATION

647^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

25 mars 2025, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Véronique Boisvert, Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Lyne Demers, Julie Dunn, Michèle Kama, Isabelle Prigent et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Etienne Leduc et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Mahée Breton, Alexandra Claveau et Camélia Houle et messieurs Hugo Lachance et Sébastien St-Amour
Siège vacant	Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier, Léa Petit et messieurs Francis Bernard, Benoit Sauvé et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 647^e assemblée régulière
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Lettre de M. Marc-André-Thivierge – Rehaussement de la cible des heures rémunérées pour l'exercice financier 2024-2025
 - 4.2. MES – Lettre de M. Marc-André-Thivierge – Niveau d'effectif autorisé pour 2025-2026
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 978^e réunion régulière
 - 5.2. Procès-verbal de la 5^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études DEC et AEC
 - 6.2. Nomination du coordonnateur du programme Techniques de physiothérapie à la commission des études
 - 6.3. Octroi de mandat – Produits d'hygiène et d'entretien
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption de la révision de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04)
 - 7.2. Renouvellement du contrat infonuagique

- 7.3. Octroi de mandat et nomination – Auditeurs externes 2025-2028
- 7.4. Octroi de contrat – Services externes d'Agents de sécurité
8. Points d'information
 - 8.1. Centre d'études de Vaudreuil-Dorion
 - 8.2. État des travaux de l'agrandissement au campus principal
 - 8.3. Nouvelle Entente de location et de services avec le Groupe Coopsco
 - 8.4. Adoption de la révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01)
 - 8.5. Du président
 - 8.5.1. DEC honorifique – Vidéo de la remis du DEC à M. Jean-Marc Larrue
 - 8.6. Du directeur général
 - 8.6.1. Revue de presse du 27 janvier au 9 mars 2025
 - 8.6.2. Suivi du projet d'acquisition de la Cité des Arts et des Sports
 - 8.6.3. Suivi des heures rémunérées pour 2025
 - 8.7. Du directeur des études
 - 8.7.1. Statistique d'admission par programme au 1^{er} tour du SRAM pour l'automne 2025
 - 8.7.2. Bilan de l'effectif étudiant au 15 février 2025
 - 8.7.3. Calendrier scolaire 2024-2025 – Suspension des cours du 13 et du 17 février 2025
9. Date et heure de la prochaine assemblée :
13 mai 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 647^e assemblée régulière du 25 mars 2025 pour adoption. Il salue M. James-William Caron, nouveau membre du conseil d'administration, à titre de membre issu du groupe des titulaires d'un DEC et ancien étudiant (secteur préuniversitaire). Il est souligné que M. Caron a déjà siégé sur le conseil d'administration et sur le comité exécutif, lorsqu'il était membre issu du groupe des étudiant(e)s.

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-647-2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 647^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par M. Marc-André D'Amour

A-647.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 647^e assemblée
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Affaires découlant du procès-verbal

Aucun suivi n'est requis.

4. Correspondance

4.1. MES – Lettre de M. Marc-André-Thivierge – Rehaussement de la cible des heures rémunérées pour l'exercice financier 2024-2025

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard revient sur cette information dans le point 8.6.3.

4.2. MES – Lettre de M. Marc-André-Thivierge – Niveau d'effectif autorisé pour 2025-2026

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 978^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

5.2. Procès-verbal de la 5^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études DEC ET AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 23 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- dix-sept étudiants à l'automne 2024;
- six étudiants à l'hiver 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 37 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'été 2023;
- deux étudiants à l'automne 2023;
- un étudiant à l'hiver 2024;
- quatre étudiants à l'été 2024;
- vingt-six étudiants à l'automne 2024;
- trois étudiants à l'hiver 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-647.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 25 mars 2025, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 37 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2025031301 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Nomination du coordonnateur du programme Techniques de physiothérapie à la commission des études

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC et deux représentants de la Formation générale. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination du membre suivant :

Nom du responsable	Programme
Martin Poirier	Techniques de physiothérapie

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-647.6.2

DE NOMMER À TITRE DE NOUVEAU MEMBRE DE la commission des études pour l'année scolaire 2024-2025, monsieur Martin Poirier pour le programme Techniques de physiothérapie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Octroi de mandat – Produits d'hygiène et d'entretien

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), le CAG doit obtenir, de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à une entente, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres pour l'acquisition de biens et services. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir ses biens et services auprès d'un distributeur local et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales a publié un avis d'intention d'aller en appel d'offres pour l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien, ce qui inclut notamment le papier à mains et le papier hygiénique ainsi que les produits ménagers, tels que les nettoyeurs à plancher, les nettoyeurs à salle de bain et la cire.

Le CAG a évalué qu'il serait opportun de procéder à un appel d'offres, numéro 2025-7558-20, pour un contrat de 4 ans (48 mois), soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, avec une option de renouvellement de 6 mois et une transition de 6 mois additionnelle, dans le but d'intéresser les fournisseurs potentiels et offrir une stabilité des produits pour les établissements participants.

Les coûts annuels par catégorie sont représentés ci-bas et incluent l'estimation des besoins pour le campus principal et les deux centres d'études :

Catégories	Montant ANNUEL	Montant TOTAL (60 mois)
1. Papier à mains et papier hygiénique	25 000 \$	125 000 \$
2. Produits d'entretien (nettoyants à plancher, à salle de bain et la cire)	40 000 \$	200 000 \$
GRAND TOTAL	65 000 \$	325 000 \$

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commande avec plusieurs fournisseurs pour une durée de 4 ans (48 mois), avec une option de renouvellement de 6 mois et une transition de 6 mois additionnelle;

Considérant les besoins récurrents du Cégep pour les produits d'hygiène et d'entretien inclus dans cet appel d'offres regroupé;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-647.6.3

D'AUTORISER LA PARTICIPATION DU CÉGEP DE Valleyfield au mandat du CAG 2025-7558-20 pour l'appel d'offres public d'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien pour un contrat total de 325 000 \$ et couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030, incluant une option de renouvellement de 6 mois et une transition de 6 mois additionnelle.

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption de la révision de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04)

Mme Édith Filiatrault, directrice adjointe des affaires étudiantes et M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présentent le point.

Le 26 mars 2019, le conseil d'administration adoptait la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04)* du Cégep de Valleyfield à la suite de l'application de la *Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi P-22.1)*. Cette politique a pour principal objectif de renforcer les actions pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel et à assurer un milieu d'études, de travail et de vie sain, respectueux pour tous et exempt de violence.

Le 25 octobre 2022, le conseil d'administration adoptait des amendements à la Politique à la suite de l'application de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)* qui modifiait à son tour la *Loi P-22.1*.

L'article 11 de la *Loi P-22.1* stipule que les établissements d'enseignement supérieur doivent réviser leur politique tous les cinq ans. Puisque notre Politique fut adoptée en mars 2019, le Cégep a planifié dans son plan de travail institutionnel 2024-2025 la révision de cette politique.

Il est de la responsabilité du comité permanent de participer à la révision de la Politique. Des travaux en ce sens furent amorcés dès le début de l'automne dernier. Ce comité est composé de représentant(e)s du personnel enseignant, professionnel, de soutien, d'encadrement ainsi que des représentant(e)s issu(e)s de la communauté étudiante du Cégep et des deux ressources désignées du Guichet unique. Deux rencontres ont eu lieu en comité restreint avec les deux ressources désignées du Guichet unique, la Direction des ressources humaines et la Direction des affaires étudiantes afin de planifier les travaux de révision. Par la suite, le comité permanent a tenu quatre rencontres afin de compléter ses travaux.

Afin de supporter les établissements d'enseignement dans la révision de leur politique, le ministère de l'Enseignement supérieur publiait un *Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur (2024)*.

En vertu de l'article 7 de la *Loi P-22.1*, le projet de politique révisée a été acheminé pour consultation auprès des instances syndicales, de l'Association des cadres des collèges du Québec (section locale) et de l'Association des étudiants du Cégep de Valleyfield le 13 janvier 2025. Ces derniers avaient jusqu'au 24 janvier pour nous transmettre un avis, le cas échéant.

De plus, dans l'exercice de son mandat et de ses responsabilités, le comité ressources humaines issu du conseil d'administration a également participé à cette consultation et a émis ses commentaires.

Au terme de ces consultations et des validations en provenance des services juridiques de la Fédération des cégeps, des corrections furent apportées à la Politique.

Selon les dispositions de l'article 8 de la *Loi P-22.1*, il revient au conseil d'administration d'adopter la Politique ainsi que toute modification qui lui est apportée.

À la fin de la présentation, des échanges ont lieu entre les membres et les présentateur(-trice)s. Il est souligné l'importance d'impliquer, par exemple, l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield, lors de situations qui concernent les étudiant(e)s et qu'elle contribue à sensibiliser la communauté étudiante. Certaines précisions quant aux statistiques sont apportées ainsi que sur la notion de dévoilement et les caractéristiques qui le définissent. D'autres informations sont ajoutées sur les services d'accompagnement offerts par l'équipe psychosociale en suivi de la présentation PowerPoint effectuée par Mme Édith Filiatrault.

Considérant la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi P-22.1)*;

Considérant la volonté du Cégep d'assurer un milieu d'études, de travail et de vie sain, sécuritaire et exempt de violences à caractère sexuel pour les membres de la communauté collégiale;

Considérant les travaux de révision du comité permanent;

Considérant les consultations tenues auprès des diverses instances;

Considérant l'avis favorable du comité ressources humaines issu du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-647.7.1

D'ADOPTER LA VERSION RÉVISÉE DE LA Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04), telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Renouvellement du contrat infonuagique

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le Cégep de Valleyfield fait partie des organismes publics visés par le décret ministériel 596-2020 du 10 juin 2020. Comme nous utilisons l'infonuagique publique dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI), nous devons obligatoirement recourir aux offres de

traitement et de stockage qualifiées par le Courtier, et ce, afin de migrer toutes nos charges au plus tard le 31 décembre 2025.

Notre premier contrat, signé avec ITI et entré en vigueur le 2 juin 2022, était d'une durée de 36 mois ou jusqu'à épuisement du montant engagé de 232 175,73 \$ (taxes en sus). Nous atteindrons ce montant au courant du mois d'avril 2025, soit environ 45 jours avant la date de fin. La raison est l'utilisation plus grande que prévu des outils de sécurité pour détecter des attaques contre le Cégep et la migration des charges qui se déroule à une bonne vitesse.

Afin de déterminer la valeur du nouveau contrat à signer, également d'une durée de 36 mois, nous avons d'abord analysé notre consommation moyenne réelle. En prenant les 3 derniers mois, elle se situe désormais à 13 489 \$ par mois. Il faut savoir que le prix que nous payons est celui de la calculatrice Azure, celle offerte pour le grand public et les entreprises. Nous n'avons pas de rabais particulier. Ensuite, nous terminerons la migration des dernières charges pour décembre 2025. L'estimation des coûts supplémentaires de ces nouvelles charges est de 2 166 \$ par mois. Le montant mensuel total estimé est donc de 15 655 \$.

Pour préparer le nouveau contrat, nous utilisons une disposition de la loi sur les contrats des organismes publics, soit l'article 48 sur les contrats concernant l'acquisition de biens ou de services infonuagiques dans le cadre de l'entente-cadre du ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) (Décret no 923-2015 du 28 octobre 2015). Cette disposition nous permet de suivre le processus d'approvisionnement ci-dessous du MCN.

Le processus d'approvisionnement simplifié est le suivant :

- Le Courtier a conclu des ententes-cadres avec les fournisseurs au bénéfice de sa clientèle. Le Courtier a donc déjà négocié avec les fournisseurs, notamment toutes les conditions contractuelles applicables, la portée des offres, ainsi que les modalités de prix ;
- La clientèle conclut elle-même un contrat spécifique de gré à gré avec un fournisseur pour ses propres besoins. Aucun appel d'offres n'est requis, peu importe le montant du contrat. De plus, le Courtier assiste la clientèle lors du processus d'acquisition et prépare le contrat de la clientèle à partir des gabarits prévus à cet effet.
- Les contrats sont d'une durée maximale de 3 ans
- 5 étapes doivent être réalisées :
 - Établir les besoins
 - Consulter le catalogue des fournisseurs
 - Établir une liste d'offres conformes aux besoins
 - Déterminer le choix le plus avantageux :
 - Calculer le prix des scénarios d'acquisition
 - Considérer tout autre critère en lien avec l'objet du contrat
 - Obtenir la validation du Courtier en infonuagique relative à la conformité de la démarche du client au processus d'acquisition

- Élaborer une justification au dirigeant d'organisme et obtenir son autorisation
- Obtenir l'autorisation financière pour le montant estimé total du contrat
- Conclure un contrat spécifique

Il est également important de mentionner que plusieurs mesures de cybersécurité exigées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) sont répondues par des solutions infonuagiques incluses dans la définition de nos besoins.

Nous avons donc soumis nos besoins dans un appel d'intérêt auprès de tous les fournisseurs qualifiés par le courtier. Nous avons exclu ceux qui n'offrent pas la solution Azure de Microsoft, puisque toutes nos charges s'y trouvent et qu'il serait impossible à court terme de changer de fournisseur infonuagique. Voici le résultat de cette démarche :

Identification du fournisseur	<i>Compugen inc.</i>	<i>Groupe Edgenda inc.</i>	<i>ITI inc.</i>	<i>Microsoft Corporation inc.</i>
Fabricant/ Famille de solutions	Azure	Azure	Azure	Azure
Le fournisseur a-t-il été sollicité pour l'obtention des prix ?	Oui	Oui	Oui	Oui
Le fournisseur a-t-il déposé une offre ?	Oui	Non	Oui	Oui
Les offres répondent-elles aux besoins ?	Oui	Non	Oui	Oui
Coût total du scénario d'acquisition	563 592 \$		563 592 \$	490 080 \$
Fournisseur retenu aux fins du contrat (faire un X)				X

Le fournisseur Groupe Edgenda n'a pas répondu à notre demande de prix et, contrairement à Compugen et ITI (notre fournisseur actuel), Microsoft nous offre un rabais de 15 % sur le prix de la calculatrice Azure pour toutes les charges qui ne bénéficient pas d'un rabais quelconque.

Il y a trois ans, lors de la signature du premier contrat, Microsoft n'avait pas répondu à notre demande de prix, car celui-ci n'avait pas de processus pour répondre, ce qu'il a changé depuis ce temps. Il s'agit du fournisseur le moins cher avec un montant total de 490 080 \$ pour une durée de 36 mois et il répond à nos besoins.

La source de financement disponible est l'annexe budgétaire S134 (soutenir la transition de réseaux informatiques (RI) vers l'infonuagique), qui permet de

financer cette transformation à 100 % avec une allocation annuelle de 163 360 \$ pour les trois prochaines années.

Finalement, il est à noter que le MCN charge des frais administratifs de 2 % de la valeur du contrat, soit 9 801,60 \$, que nous devons lui payer à part de la signature du contrat infonuagique.

À la fin de la présentation du dossier, certaines précisions sont apportées quant au marché actuel en lien avec les technologies et les tensions actuelles entourant les tarifs douaniers et la situation avec les États-Unis. Des préoccupations sont partagées entourant le choix des contrats donnés par le Cégep dans ce contexte. L'interdépendance avec les États-Unis demeure présente dans le domaine informatique. M. Rémillard précise que le sujet sera traité plus loin lors de l'assemblée puisque des règles gouvernementales ont été imposées afin d'instaurer des pénalités ajoutées au prix des soumissions, dans le cadre d'appels d'offres, lorsque certaines entreprises n'ont pas d'établissements au Québec.

Considérant l'obligation légale de déplacer nos charges informatiques locales vers une infrastructure infonuagique publique, en vertu du décret ministériel 596-2020;

Considérant que la Direction des technologies de l'information (DTI) a mis à jour l'ensemble de ses besoins et a procédé à un appel d'intérêts à tous les fournisseurs Azure qualifiés par le Courtier, comme prescrit par le processus d'approvisionnement en solutions infonuagiques, et en accord avec l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information;

Considérant que les produits proposés par Microsoft (Azure) sont les plus avantageux pour répondre aux besoins du Cégep, en tenant compte de tous les critères de sélection;

Considérant que l'annexe budgétaire S134 (soutenir la transition de réseaux informatiques (RI) vers l'infonuagique) permet de financer cette transformation avec une allocation annuelle de 163 360 \$ pour les trois prochaines années;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Côté
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-647.7.2

D'OCTROYER LE CONTRAT INFONUAGIQUE AU montant total de 490 080 \$ (taxes en sus) pour une période de 3 ans à Microsoft. Les montants seront payables mensuellement selon la consommation réelle, ce qui pourrait faire varier la durée (si le montant total est dépensé avant la fin du terme) ou le coût réel du contrat (si le montant total n'est pas dépensé avant la fin du terme);

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC REMILLARD, directeur général, à signer le contrat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Octroi de mandat et nomination – auditeurs externes 2025-2028

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le Cégep a procédé à un appel d'offres public régionalisé (Montérégie) afin de retenir les services d'une firme d'auditeurs externes pour les quatre prochaines années financières. Durant le processus d'appel d'offres, trois firmes se sont procuré les devis et une seule firme a déposé une soumission à la date limite du 29 janvier 2025, soit :

- Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Même si une seule soumission a été reçue, le comité de sélection s'est réuni le 11 mars 2025 et a procédé à l'analyse qualitative de la soumission reçue admissible et conforme selon une adjudication du prix ajusté le plus bas.

L'analyse qualitative des trois membres du comité de sélection était basée sur les quatre critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire (20 %)
- Expérience et qualifications du responsable du dossier (20 %)
- Expérience et qualifications des employés affectés au dossier (30 %)
- Compréhension du mandat et méthodologie (30 %)

Le soumissionnaire devait obtenir la note de passage de 70 % pour que l'enveloppe contenant son prix soit ouverte et permette ainsi le calcul du pointage final. La note finale de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été fixée à 94 % par le comité.

Le pointage final de la soumission était établi à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Prix pondéré} = \frac{\text{Prix soumis pour l'ensemble des 4 années}}{\text{Coefficient d'ajustement pour la qualité}}$$

$$\text{Le coefficient d'ajustement pour la qualité} = 1 + \left[\frac{K (\text{Note finale pour la qualité} - 70)}{30} \right]$$

Le paramètre K est de 15 %.

Le résultat de l'analyse selon le prix ajusté le plus bas pour un mandat de 4 ans est donc de 194 643 \$ pour Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. était le seul soumissionnaire et qu'il a obtenu plus de 70 % au regard de la qualité, le comité de sélection recommande aux membres du conseil d'administration d'octroyer l'adjudication de l'appel d'offres pour les services d'auditeurs externes indépendants à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. selon les honoraires déposés (taxes en sus) pour les quatre (4) années financières suivantes :

- 2024-2025 : 53 000 \$
- 2025-2026 : 54 000 \$
- 2026-2027 : 55 000 \$
- 2027-2028 : 56 000 \$

En référence, les honoraires en 2023-2024 s'élevaient à 22 750 \$ (taxes en sus) pour les services d'auditeurs externes indépendants.

À la fin de la présentation, certaines questions sont apportées par les membres, notamment sur les possibilités de cesser le contrat advenant une situation insatisfaisante. Il est rappelé que malgré l'autorisation du contrat sur une période de quatre ans, le conseil d'administration autorise annuellement la poursuite du contrat. De plus, il est nommé que d'autres cégeps ont aussi vécu des hausses de prix importants dans les dernières années.

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les directives qui en découlent;

Considérant le respect du *Règlement numéro 2 portant sur la gestion financière (AG-96-RE-02)* et du *Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, des services et des travaux de construction (SF-09-RE-01)*;

Considérant l'article 26.3 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, stipulant qu'un cégep doit nommer, pour chaque année financière, un auditeur indépendant au plus tard le 31 mars de l'exercice financier en cours;

Considérant l'analyse et la recommandation du comité de sélection formé spécifiquement pour le choix d'une firme d'auditeur externe pour les années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Considérant qu'en conformité avec la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics*, une autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public dans le cas où, à la suite d'une évaluation de la qualité, un seul prestataire de services a présenté une soumission acceptable;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-647.7.3

D'OCTROYER L'ADJUDICATION DU MANDAT pour les services d'auditeurs externes indépendants à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour les honoraires annuels suivants (taxes en sus), totalisant un montant de 218 000 \$ (taxes en sus) pour les quatre (4) prochaines années financières :

- 2024-2025 53 000 \$
- 2025-2026 54 000 \$
- 2026-2027 55 000 \$
- 2027-2028 56 000 \$

ET DE NOMMER, PAR LE FAIT MÊME, LA FIRME Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. comme auditeur indépendant pour l'année financière en cours (2024-2025) en conformité à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC REMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ET DE DELEGUER LE POUVOIR A MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à signer l'autorisation du dirigeant de l'organisme pour la reddition de comptes requise au secrétariat du Conseil du trésor.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Octroi de contrat – Services externe d'agents de sécurité

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le dernier contrat annuel pour des services sur demande de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes a été octroyé à l'agence de sécurité AG3 Sécurité Inc. en mai 2024 à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une banque d'heures correspondante à un montant de 40 000 \$ (avant taxes). Il devait se terminer en mai 2025 selon l'analyse initiale des besoins. Ce contrat d'une période d'un (1) an visait à combler les besoins pour le remplacement des vacances des préposé(e)s à la sécurité du Cégep, les journées fériées, des absences ponctuelles ou des activités en surcroît.

En février dernier, le Conseil d'administration autorisait un avenant au contrat octroyé à AG3 Sécurité Inc. pour les services sur demande de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes à une somme maximale de 201 000,00 \$ (avant taxes) jusqu'au 31 mars 2025 afin de tenir compte de plusieurs éléments ayant mené à des besoins de services externes de sécurité supérieurs à ceux prévus lors de l'appel d'offres sur invitation.

Le nouveau contrat prévoit, de base, les services de préposé(e) à la sécurité pour le remplacement des vacances annuelles des agents de l'équipe interne et pour l'ajout d'un agent additionnel sur les quarts de jour et de soir la semaine ainsi que sur le quart de jour la fin de semaine pour une période de quinze (15) mois.

Ce contrat prévoit également en option les services de préposé(e) à la sécurité pour des remplacements sur demande en cas d'absences ponctuelles, des remplacements à plus long terme en lien avec un arrêt de travail ou une démission et la possibilité d'augmenter la couverture additionnelle des effectifs de sécurité sur certaines plages.

Suivant les événements du 4 octobre dernier, durant lesquels une employée de notre concessionnaire alimentaire a été agressée et un incendie s'est déclaré, le Cégep a rapidement mis en place des mesures supplémentaires de sécurité au sein de l'établissement, et ce, de façon temporaire jusqu'à l'obtention du rapport des consultants, experts en sécurité, qui ont été mandatés pour analyser notre situation. Parmi ces mesures, des agents de sécurité externes additionnels ont été ajoutés. Les résultats préliminaires de l'analyse des consultants recommandent de maintenir cette mesure supplémentaire.

Un appel d'offres public a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 17 mars 2025 à 11 h :

Nom des soumissionnaires	Sous-total du contrat de base (avant taxes)	Sous-total des options (avant taxes)	Total pour adjudication (avant taxes)
AG3 Sécurité Inc.	315 400,00 \$	211 356,00 \$	526 756,00 \$
2S Agence de placement Inc.	Non conforme	Non conforme	Non conforme
FORSTAFF Sécurité Inc.	231 250,00 \$	170 007,00 \$	401 257,00 \$
Hollywood Protection	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Gestion Termico Inc.	235 112,00 \$	161 791,38 \$	396 903,38 \$
Xtreme Security Inc.	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Évaluation budgétaire (février 2025)	308 330,00 \$	175 680,00 \$	484 010,00 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Gestion Termico Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Il s'avère important de souligner que l'absence d'un(e) préposé(e) à la sécurité durant un quart de travail pourrait mettre en péril la santé et la sécurité des personnes présentes au Cégep, exposer les bâtiments et biens au vol, vandalisme, feu, etc., ou engendrer la fermeture de la résidence étudiante et du Cégep. De plus, la sécurité est un enjeu actuellement pour notre communauté depuis les événements du 4 octobre. La présence des préposé(e)s à la sécurité est essentielle en tout temps et indispensable au maintien de l'ordre et au bon fonctionnement de l'ensemble du Cégep et de la résidence étudiante.

Considérant qu'il est indispensable pour le Cégep d'assurer la sécurité des biens et des personnes et que l'actuel contrat prendra fin au 31 mars 2025;

Considérant que l'équipe interne n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins et qu'un modèle de couverture hybride interne et externe est présentement avantageux pour le Cégep;

Considérant qu'il y a eu consultation pour ce dossier au Comité des relations de travail des employé(e)s de soutien du Cégep;

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement sur certains contrats de service des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01) du Cégep;

Considérant les six (6) entreprises qui ont déposé une soumission et les trois (3) d'entre elles qui ont déposé une soumission conforme;

Considérant la recommandation favorable de la Direction des services administratifs;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Côté
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-647.7.4

D'octroyer le contrat à Gestion Termico Inc. pour les services d'agents de sécurité, pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2026, pour une somme de 235 112,00 \$ (avant taxes) et jusqu'à une somme maximale de 396 903,38 \$ (avant taxes) en incluant les options prévues au contrat, le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2025-02-25-RM-SÉCURITÉ.

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du prestataire de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Centre d'études de Vaudreuil-Dorion

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente séance tenante, un PowerPoint pour résumer le projet, les prévisions budgétaires et les impacts financiers de l'implantation du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion afin que les membres soient saisis de l'évolution du dossier. Les contraintes gouvernementales imposées dans la dernière année, sur le plan financier et les ressources humaines, apportent des défis majeurs et certaines incertitudes qui n'avaient pas été anticipés au départ dans la réalisation du projet.

M. Rémillard précise quelques informations sur le dossier. Des discussions fréquentes ont eu lieu avec les représentants du Ministère à plusieurs occasions

depuis le début du projet et la situation demeurerait favorable pour assurer au Cégep d'avoir le financement souhaité. Toutefois, il reste encore des confirmations à recevoir du Ministère à ce jour. Des représentations politiques ont été effectuées en parallèle pour sensibiliser certains élus sur la situation et pour nous assurer de la poursuite du projet à court et long termes.

Certaines préoccupations sont partagées quant à la disparité importante entre les prévisions budgétaires préliminaires et le budget révisé. Des précisions sont apportées par messieurs Rémillard et Leduc pour certains volets, dont les ressources matérielles. Il est rappelé que le projet a évolué grandement depuis cet automne. Des questions sont également posées quant aux sources de revenus prévues pour le projet.

Un suivi détaillé sur le projet et son budget sera fait au prochain conseil d'administration.

8.2. État des travaux de l'agrandissement du campus principal

M. Robert Ranger, coordonnateur du Service des ressources matérielles et des services communautaires, effectue une présentation PowerPoint aux membres. Quelques échanges ont lieu en suivi de la présentation pour préciser certaines contraintes rencontrées dans les projets qui ont influencé certains échéanciers.

8.3. Nouvelle entente de location et de services avec le Groupe Coopsco

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. La nouvelle entente suivra avec le groupe Coopsco. Mme Bélisle-L'Anglais rappelle l'historique du dossier avec la COOP locale du Cégep de Valleyfield depuis 18 ans. Auparavant, la COOP assurait la gestion des services alimentaires, ce qui n'est plus le cas depuis 2020, en raison, entre autres, de certaines pertes financières engendrées. La situation financière de la COOP locale est donc précaire et fragilisée par un déficit cumulé depuis quelques années.

Dans ce contexte, l'actualisation du modèle de gouvernance de la COOP locale en intégrant le Groupe Coopsco s'avérait requise pour éviter la faillite et assurer la poursuite des services pour la communauté collégiale. Une analyse interne a été réalisée par le Cégep pour vérifier si le modèle Coopsco répondait aux besoins du Cégep. Les conclusions étaient favorables à l'idée de poursuivre dans un modèle COOP et d'intégrer au groupe Coopsco. Il est spécifié également que le réaménagement des locaux de la COOP, dans le cadre de l'agrandissement du campus principal, exigeait de revoir l'entente.

Après la tenue d'une assemblée générale par la COOP locale, où la fusion a été entérinée, les négociations doivent se conclure avec le Cégep et le groupe Coopsco pour finaliser la nouvelle entente. Le document officiel sera déposé dans une prochaine séance du conseil d'administration.

En conclusion, il est aussi spécifié que le modèle de gouvernance proposé serait un conseil d'administration qui représenterait l'ensemble des COOP sous le regroupement avec une instance d'établissement où plusieurs étudiant(e)s y siègent. Des étudiant(e)s du Cégep pourront aussi être embauché(e)s durant la session comme c'était le cas auparavant.

8.4. Adoption de la révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01)

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point d'information. Le Règlement sera déposé dans une prochaine assemblée pour adoption. Des faits saillants sont résumés aux membres. Il est rappelé que le Gouvernement du Québec souhaite privilégier l'achat québécois. Le Conseil du Trésor a actualisé des directives découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics pour limiter et baliser les achats faits par les établissements collégiaux sur les places de marché en ligne (ex. : site Web de type *Amazon*) dans le but d'encourager les achats québécois. Si un achat gré à gré doit se faire sur ce type de site Web, une autorisation du dirigeant de l'organisme est requise.

Il est proposé, dans les modifications à venir du Règlement que les dépenses à autoriser sur les places de marché en ligne seraient déléguées en vertu des paliers prévus dans le Règlement no 2 du Cégep. Il est toutefois rappelé que la position du Cégep n'encourageait pas les achats sur ce type de site ; les sommes dépensées sur ces plateformes étant déjà minimales. D'ici l'adoption du Règlement, il est proposé aux membres que le Cégep puisse procéder et être en dérogation temporairement. Un suivi sera effectué aux membres le cas échéant.

8.5. Du président

8.5.1. DEC honorifique – Vidéo de la remise du DEC à M. Jean-Marc Larrue

M. Bolduc invite les membres à visionner la vidéo qui résume la remise du DEC honorifique à M. Jean-Marc Larrue, réalisée le 26 février, dans le cadre d'un événement de presse.

Il rappelle également que le cycle de diffusion des témoignages reprendra sur les réseaux sociaux du Cégep pour faire connaître l'implication des membres du CA. Si les membres ont des questions, ils sont invités à voir le tout avec la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

En conclusion, M. Bolduc rappelle certains événements importants auxquels les membres sont invités à participer, dont l'encan silencieux du programme d'Arts visuels et la finale nationale de Cégep en spectacle.

8.6. Du directeur général

M. Rémillard souligne la dernière présence de M. Éric Tessier lors des séances du conseil d'administration. Le directeur des affaires étudiantes quittera dans les prochains mois pour la retraite. M. Rémillard rappelle également aux membres la correspondance émise par la Direction au sujet du Palmarès des cégeps, publié dans le Journal de Montréal. Il précise que la méthodologie a été revue, mais elle demeure discutable. D'un point de vue médiatique, le Cégep ne souhaitait pas se positionner. Le sujet a été tout de même traité en commission des études avec les coordonnateurs de programmes d'études.

8.6.1. Revue de presse du 27 janvier au 9 mars 2025

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse déposée à titre informatif.

8.6.2. Suivi du projet d'acquisition de la Cité des Arts et des Sports

M. Rémillard fait un court point d'information sur le dossier. Il y a un an, une sortie médiatique avait été réalisée avec les trois partenaires (Cité des Arts et des Sports, Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Cégep) pour nommer les intentions de chacun et d'activer la vente du bâtiment au Cégep tout en poursuivant les activités de la piscine sous la gestion de la Ville. Malgré les nombreuses rencontres et tentatives de faire cheminer le dossier, les négociations n'ont pas pu se conclure favorablement à ce jour. Des enjeux demeurent pour assurer la transaction finale. D'autres suivis sont prévus, mais il demeure peu probable de conclure le dossier. M. Rémillard précise que malgré le contexte, les besoins du Cégep demeurent desservis pour le moment puisque des ententes à la pièce ont été conclues, notamment pour l'occupation des vestiaires pour l'équipe de football.

8.6.3. Suivi des heures rémunérées pour 2025

M. Rémillard présente le document déposé qui illustre l'historique des heures rémunérées afin de sensibiliser les membres sur une contrainte imposée au sein des cégeps. Les directeurs généraux des cégeps ont fait plusieurs interventions auprès du Ministère afin de demander de cesser cette obligation de respecter les cibles, considérant qu'elles ne tiennent pas compte de la réalité du réseau collégial, qui vit, en forte proportion, une hausse de l'effectif étudiant. De plus, il informe les membres que le gel d'embauche pour le personnel qui n'offre pas de services directs aux étudiant(e)s, déjà imposé dans le réseau collégial, se poursuivra en 2025-2026.

8.7. Du directeur des études

8.7.1. Statistiques d'admission par programme au 1^{er} tour du SRAM pour l'automne 2025

M. Leduc présente les statistiques d'admission pour le 1^{er} tour du SRAM aux membres. Des précisions sont apportées sur certaines données, dont la diminution importante des demandes d'admission provenant de l'international. Certains programmes ont également été fermés à l'international en raison des contraintes importantes imposées pour les étudiants internationaux à venir étudier au Québec. Il est anticipé d'avoir un 2^e tour SRAM très positif considérant les limites déjà anticipées sur les admissions dans les cégeps environnants.

8.7.2. Bilan de l'effectif étudiant au 15 février 2025

M. Leduc fait état du bilan de l'effectif étudiant en date du 15 février 2025. Un document est présenté à titre informatif. Certaines explications sont apportées. Le bilan est très positif.

8.7.3. Calendrier scolaire 2024-2025 – Suspension des cours et des activités du 13 et du 17 février 2025

M. Leduc dépose à titre informatif le calendrier scolaire 2024-2025 modifié à la suite de la suspension des cours et des activités du 13 et du 17 février 2025, en raison des tempêtes de neige.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 13 mai 2025 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une assemblée extraordinaire virtuelle sera à confirmer le 15 ou le 22 avril. Une invitation suivra.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-647.10

DE CLORE LA 647^e ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 21 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA647